

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 447

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dont on ne sait pas vraiment à combien ils s'élèveront. Cela dépendra des exigences nouvelles du législateur, des contrats d'assurance, des développements techniques, et bien sûr de considérations politiques. Tout indique que l'économie du nucléaire en est à ses timides débuts, et doit baser ses prévisions sur les données aussi aléatoires que la durée de vie d'une centrale (20 ans ? 30 ans ?), sur le prix de son démantèlement ou de sa reconversion (en l'an de grâce 19xx), sur le degré d'organisation cartellaire des fournisseurs de combustible nucléaire (à quand l'OPEP de l'uranium enrichi ?), sur les possibilités de faire retraiter ce combustible et de stocker les déchets (où, où, où?).

POINT DE VUE

Constituons ! Constituons !

Quand j'étais petit, je ne voulais pas tant devenir pilote d'avion ou conducteur de locomotive.

Je voulais devenir évêque.

Puis cette idée m'abandonna. Je m'étais rendu subrepticement compte que, pour être évêque, il fallait être vieux, un peu bedonnant, vaguement gâteux et bien sage avec les filles.

Je me résolus alors à devenir Jésuite. J'en connaissais un. C'était un aventurier, ex-ingénieur, une sorte de parachutiste de l'esprit. Il parlait le chinois. (Il m'a donné le texte de l'Ave Maria en chinois. Je l'ai toujours.)

Mais mes aspirations jésuitico-missionnaires disparurent tout à fait quand, plus tard, un ami me conta par le menu les avanies qu'il subissait dans un collège religieux de Fribourg. (« Fribourg, disait-il, c'est le Chicago des curés »...)

Sans doute me reste-t-il quelque chose de mes convictions de l'époque.

Ce qui me fascinait dans l'Eglise, ce n'était pas seulement les cérémonies, la liturgie, l'assurance offerte d'un Paradis, mais aussi l'institution elle-même. Elle était parvenue — quel mystère ! — à traverser les siècles alors que, comme on nous l'expliquait au catéchisme, les empires s'écrou-

laient, se dissolvaient, craquaient, disparaissaient. C'est pas croyable, me disais-je, elle est incroyable. Plus on lui tape dessus et plus elle résiste. Et les Jésuites ! Plus le Pape les interdit, plus les sauvages leur coupent la tête, plus ils tiennent le coup. C'est pas possible, ces types-là ont quelque chose de spécial dans le ventre. N'importe qui d'autre aurait lâché le morceau.

C'est ce que je pensais.

Je le pense un peu moins aujourd'hui. Mais, plus que jamais m'intéresse *ce qui dure*, qu'il s'agisse de sociétés, de machines, d'idées ou de godasses, d'espèces végétales ou de pipes. Durer. Résister au temps ! Echapper au temps ! Tout est là.

Pourquoi vous raconter ces salades ? C'est simple : j'ai lu le projet de Constitution de M. Furgler.

Et, je vous le dis comme je le pense : ce projet de Constitution est un pet de coucou. *Ce n'est pas fait pour durer.*

De deux choses l'une : ou bien nous faisons une Constitution dont les petits-enfants des petits-enfants des petits-enfants de la quatrième génération de nos enfants pourront dire : « Tiens, nos vioques de la fin du XXe siècle, ils n'étaient pas cons. Tout ce qu'ils ont raconté reste valable aujourd'hui, en 2470, et c'est à peine si nous avons remanié leur Constitution ». Ou bien nous faisons une Constitution dans la forme et avec le fond de l'actuel projet et, alors, c'est juste bon comme statuts d'une association d'épiciers-accordéonistes en retraite. Faut être sérieux.

Ou bien une Constitution est un *fondement*, une sorte de Credo, mélange de foi et de cybernétique, un énoncé longuement mûri de principes et de préceptes sur lesquels le temps et les circonstances doivent avoir le moins de prise possible, une manière de Décalogue, simple, pratique, compréhensible immédiatement par tout le monde. Et beau.

Ou bien, c'est un règlement de piscine publique, obscur et sans dignité.

Tout cela, je l'ai écrit à M. Furgler, récemment. Je lui ai dit, par exemple : « un certain nombre de gens en viennent parfois à devoir prêter ser-

ment de fidélité à la Constitution. (...) Or, ne serait-il pas un peu ridicule de demander à des gens de jurer fidélité à une déclaration qui dit, par exemple : « La Chancellerie fédérale est le service général de coordination de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral » ?

Je lui ai dit, à M. Furgler : « ce projet de Constitution mélange les torchons et les serviettes ». Et je lui ai fait quelques suggestions. Sans illusion aucune, d'ailleurs. Je lui ai suggéré de commencer par le commencement, c'est-à-dire par *l'oxygène*. Hé oui. Le premier droit, la première liberté, c'est de pouvoir *respirer de l'air pur*.

Pas d'oxygène, pas de Suisses. Bouchez-vous le nez et fermez la bouche pendant trois minutes : vous vous rendrez compte de la chose.

Et le premier devoir, c'est de ne pas pomper et polluer l'air des autres.

La seconde chose indispensable à la vie, ce n'est pas la liberté d'association ou de commerce, *c'est l'eau*. J'ai donc proposé à M. Furgler d'inscrire à l'article deuxième : « Toute l'eau qui entre sur le territoire d'une commune doit en ressortir propre », ou quelque chose comme ça. Si l'eau devient dégueulasse, la société le devient encore plus. Il est donc nécessaire de protéger l'eau et de la laisser telle que le Bon Dieu l'a faite.

Bref, j'ai suggéré que l'on traite *d'abord* de choses essentielles : l'air, l'eau, la nourriture, le sol, l'espace, le temps, le soleil, la famille, les petits oiseaux. Les bases, quoi. Et qu'on laisse de côté ces âneries de pouvoirs de l'Etat, ces détails d'administration. Je lui ai dit, à M. Furgler : un bon gouvernement est un gouvernement qui laisse les gens se gouverner eux-mêmes. Son seul boulot est de protéger les biens communs : l'air, l'eau, les fleurs des bois, les forêts... des choses comme ça. Pour le reste, on se débrouillera entre individus, entre communes, entre districts. L'Etat n'a pas à mettre son nez partout.

Bref, j'ai fait des propositions complètement utopistes et irresponsables. Mais faites pour durer. Je ne suis pas juriste, moi. Dieu, dans sa bonté, m'en a préservé.

Gil Stauffer